

Communauté de Communes



Lure
Vançon
Durance

Le village – 04290 SALIGNAC

Tél. 04.92.34.46.75

Fax. 04.92.32.69.86

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA C.C.L.V.D.

Séance du 24 juin 2009

Etaient présents :

Pour la commune de Salignac :

- Michel LAUFERON, membre titulaire

Pour la commune de Montfort :

- Paul ROUCAUD, membre titulaire
- Alain BOSCO, membre titulaire
- Yannick MAGNE, membre suppléante

Pour la commune de Châteauneuf-Val-St-Donat :

- Michel FLAMEN D'ASSIGNY, membre titulaire
- Marie-José ESTUBIER, membre titulaire
- André LUIGGI, membre titulaire

Pour la commune de Sourribes :

- Yvette PELEGRINA, membre titulaire
- Alain RAVEL, membre titulaire
- Benoît PROST, membre suppléant

Pour la commune d'Aubignosc :

- René AVINENS, membre titulaire
- Nathalie CESARINI, membre titulaire
- David GASSEND, membre suppléant

Pour la CCLVD :

- Stéphanie LAFONTAINE, directrice de la CCLVD

Etaient excusés : Christian TRABUC (Salignac), Chantal CHAIX (Salignac), Nicole PETIT (Montfort, représentée par Y. MAGNE), Patrick HEYRIES (Sourribes, représenté par B. PROST), Frédéric ROBERT (Aubignosc, représenté par D. GASSEND)

La réunion se déroule sous la présidence de M. LAUFERON., Président.
M. LAUFERON présente M. Michel MAILLIARD, maire d'Entrepierres, invité à la séance du présent conseil.
Madame MAGNE Yannick est nommée secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.
La séance est ouverte à 18 heures.

**Le procès verbal de la réunion du 13 mai 2009 est approuvé
à l'unanimité des membres présents.**

1 - ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

- Z.A. de MONTFORT

Monsieur LAUFERON rappelle qu'il est nécessaire de créer un budget annexe pour la gestion d'une zone d'activités qui est un service à caractère industriel et commercial. De plus, cela permettra de récupérer la T.V.A. au moment de l'achat du terrain.

La commission des sites (services de l'Etat) émettra un avis sur ce dossier.

En ce qui concerne l'avancement du projet, plusieurs études techniques sont en cours : assainissement (étude de G2C Environnement), accès routier (DDE de Sisteron et Conseil Général), raccordement à l'eau potable (Commune de Château-Arnoux), étude de sol (Sol Concept), etc.

Le dossier de demande de subvention auprès de la Région est toujours en attente mais Monsieur LAUFERON pense que nous n'obtiendrons pas celle-ci.

Actuellement le site a pour nom « Les Broules » et le Président demande s'il faut le conserver. Monsieur ROUCAUD rappelle qu'il vaut mieux laisser son identité au terrain et qu'autrefois « Les Broules » était un lieu qui brûlait facilement au passage du train.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à créer le budget annexe et décide à l'unanimité que la zone d'activité gardera le nom « LES BROULES ».

- Z.A. Les Paulons

La création du budget annexe de la zone d'activités « Les Broules » et la réponse des services fiscaux à notre demande sur le lien entre régime de T.P.U. et gestion de zones d'activités, nous conforte dans l'idée que la vente de la zone d'activités « Les Paulons » est possible. Monsieur LAUFERON propose de la vendre à 24 € le m², prix qui permet de couvrir les frais engagés par la CCLVD. Monsieur FLAMEN D'ASSIGNY rappelle que si les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur, le bornage quant à lui est à la charge du vendeur. Monsieur ROUCAUD propose donc 25 € le m² minimum. La superficie du terrain est de 2 498 m² et le bail de location se termine fin mars 2010.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à vendre la zone d'activités « Les Paulons », à l'occupant actuel s'il est intéressé, au prix de 25 €/m² minimum.

2 - PROGRAMME REGIONAL DES BOUCLES LOCALES HAUT DEBIT

M. MAILLIARD, Maire d'Entrepierres et invité, rapporte que sur sa commune la WIFI y est installée. L'opinion sur les risques sanitaires est très partagée et l'étude d'impact montre qu'il n'y a pas de risque sanitaire majeur. Il note cependant qu'il faut une maintenance régulière et un renforcement électrique. Ces deux points sont à la charge de la communauté de communes du pays Sisteronais qui est propriétaire des émetteurs.

Notre programme concerne les communes de Sourribes (aucun accès à l'ADSL), Montfort et Châteauneuf-VSD où plusieurs habitants n'ont pas accès à Internet haut débit.

Le cabinet ON-X, chargé d'étudier le dossier propose 2 solutions :

- réalisation de 2 nœuds de raccordement abonnés- zones d'ombre (NRA-RO) sur Montfort et Sourribes pour un montant de 130 000 €
- une solution par antenne WIFI pour Châteauneuf –VSD (40 000 €).

Soit un total de 170 000 € d'investissement à la charge de la CCLVD auquel s'ajoute 4 000 € de maintenance par an.

Le plan de financement suivant : Fond Européen (40%) 68 000 €, Conseil Régional (20%) 34 000 €, Conseil général (10%) 17 000 €, l'Etat (10%) 17 000 € et un autofinancement de 20%, couvrirait cette dépense.

M. LAUFERON précise qu'il y a peu de chance pour que le Conseil général nous accorde cette aide et rappelle que notre budget peut supporter cette dépense supplémentaire.

M. BOSCO, quant à lui, est contre le principe que ce soit la CCLVD qui soit obligée de payer cet investissement alors que France Télécom pourrait très bien le prendre en charge.

M. LAUFERON souligne qu'il n'y a pas d'obligation au haut débit.

M. ROUCAUD souligne qu'il faut privilégier le filaire et que France Télécom, à une époque, s'était engagé à mettre un commutateur supplémentaire à Saint-Auban afin de renforcer le filaire existant et ce pour un coût moindre.

Ceci pose aussi le problème de la zone d'activités « Les Broules » pour avoir un accès ADSL convenable pour les entreprises futures.

M. LAUFERON propose que l'on dépose notre candidature au Conseil Régional, au moins pour la commune de Sourribes. Le dossier doit être rendu pour le 15 juillet.

Le conseil communautaire, approuve avec 11 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention, le projet d'ADSL ainsi que le plan de financement et autorise le Président à faire acte de candidature.

3 - TARIFS DES RESTAURANTS SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2009-2010

Le prestataire « Lou Jas » nous a fait part des nouveaux tarifs pour l'année prochaine qui sera de 3,27 € H.T. (soit 3,45 € TTC).

M. LAUFERON propose, vue la conjoncture actuelle, de ne pas augmenter les tarifs concernant les enfants (3 € pour le premier et 2,70 € à partir du second) et de faire payer le prix coûtant aux adultes soit 3,45 €. Ce qui implique une dépense supplémentaire de 1 050 € sur le budget de la CC LVD.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer le nouveau marché avec le prestataire Lou Jas et à appliquer les tarifs suivants à la rentrée 2009 : 1 enfant = 3€, le deuxième = 2,70 € et 3,45 € pour les adultes.

4 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR LA LOCATION DU BUREAU DE LA CCLVD

La convention pour la location du bureau, signée avec la commune de Salignac, arrive à son terme.

M LAUFERON propose de passer le montant du loyer de 313,03 € à 325 € en suivant l'indice INSEE.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer le renouvellement de cette convention.

5 - QUESTIONS DIVERSES

- Demande d'intégration de la commune de Mallefougasse au sein du SMIRTOM

La CCLVD a la compétence « ordures ménagères » et il faut une délibération de la CCLVD afin de pouvoir intégrer cette commune.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer cette délibération.

- Cantine et garderie de Montfort :

Mme MEDRANO (ATSEM) est en congé maladie, puis à partir de la mi-juillet, en congé maternité. Mme ZERROUKI Dalila, qui la remplace, ne fait que 35 heures par semaine au lieu des 42 heures annualisées de

Mme MEDRANO en période scolaire. M. J.M. COULON, secrétaire de mairie assure donc les 7 heures de différences pour la garderie et la cantine.

M. LAUFERON propose que M. COULON soit mis à la disposition de la CCLVD et rémunéré en heures supplémentaires.

M. ROUCAUD, Maire de Montfort, ne voit aucun inconvénient pour le mois de juin mais demande que la personne recrutée à partir de septembre assure les horaires de Mme MEDRANO, soit 42 heures par semaine.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette décision.

6 - VIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Ecoles numériques rurales

Seul le dossier de l'école de Montfort a été accepté par l'Inspection Académique. Elle aura donc, à la rentrée, 8 ordinateurs portables, un écran tactile et une armoire de rangement. Coût pour la CCLVD 2 300 €. La directrice de l'école de Montfort demande à ce que des barreaux soient mis à la fenêtre de son bureau, lieu où seront entreposés les ordinateurs.

Toujours pas de nouvelles de la D.D.R. 2009 faite en même temps à l'Inspection Académique.

- Cantine-garderie d'Aubignosc

Le rendez-vous avec l'architecte est fixé le 1^{er} juillet, à 9h30. La destruction du préau et le goudronnage de la cour devraient être faits entre le 15 juillet et le 15 août.

- L'école de Salignac sera dotée d'un photocopieur neuf à la rentrée scolaire.

- M. LAUFERON rappelle que le nouveau règlement intérieur pour les cantines et garderies de la CCLVD stipule que les inscriptions ne seront reçues que si les factures sont payées.

- M. LAUFERON demande à ce qu'il n'y ait pas ou peu de fournitures scolaires à acheter par les parents. Il rappelle que les enseignants doivent donner un bilan de leur coopérative scolaire.

La séance est levée à 19h30.

SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE DU 24 JUIN 2009